

Florian BLONDET
149, avenue de la Gare
83890 BESSE-SUR-ISSOLE
Tel : 07 63 11 05 17
florian.blondet@yahoo.com

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville
27 Avenue Frédéric Mistral
83136 FORCALQUEIRET

Besse-sur-Issole, le 20 août 2025

Objet : Enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU / Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Défends » sur la commune de Forcalqueiret

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant de Besse-sur-Issole et ayant des origines forcalqueiroises lointaines j'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition à ce projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Le Défends et à la mise en compatibilité du PLU avec celui-ci.

La création de ce parc va entraîner la destruction totale de 10 précieux hectares de forêt provençale délimités en pleine zone naturelle **d'intérêt écologique, faunistique et floristique** et situés entre des espaces de continuités écologiques et des espaces boisés classés.
L'impact total en incluant les 100 mètres d'OLD contre-nature est d'au moins 24 hectares, ce qui est colossal et affligeant.

Les conséquences de ce projet mortifère seront la destruction de milliers d'arbres et d'animaux, l'altération irrémédiable des sols, le réchauffement du milieu, la perturbation du cycle de l'eau et le déséquilibre de tout un écosystème forestier local et fragile. Sans compter l'offense à la beauté des lieux et à l'histoire du site (château du Castellàs à 1 km).
Ce projet ne répond selon moi à aucun intérêt environnemental mais qu'à des intérêts financiers et politiques **et s'inscrit parfaitement dans l'actuel extinction de l'Holocène.**

Vu l'ampleur de ce projet en plein cœur de la forêt du Défends, l'aire d'étude initiale de 55,6 hectares me paraît être d'abord très disproportionnée par rapport à la surface du projet (24 ha) et ne prend pas en compte suffisamment les espaces naturels et forestiers qui sont tout autour et qui vont être impactés durablement.

Il ne semble y avoir aucune logique environnementale dans le choix du périmètre de l'aire d'étude.

Sur le plan hydrologique, hydrogéologique et géologique, cette zone n'est selon moi pas du tout favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol étant donné que cette désertification et ces 13272 panneaux photovoltaïques vont occasionner :

- un ruissellement important lors des fortes précipitations et par conséquent une forte érosion des sols
- un réchauffement considérable du milieu
- une diminution importante de l'infiltration de l'eau vers la nappe phréatique perchée
- un assèchement des sols en profondeur
- une augmentation du stress hydrique des peuplements d'arbres aux abords de la zone du projet
- un important bouleversement des structures géologiques profondes et fragiles (karst, avens...)

Le ruissellement engendré va également augmenter de manière notable le risque d'inondation en aval au niveau du vallon du Val d'Egliser et d'un talweg de Forcalqueiret au nord du projet, **ce qui va à l'encontre même des PPRI de Sainte-Anastasie-sur-Issole et de Forcalqueiret (voir vue aérienne en pièce jointe)**. Les noues hydrauliques incluent dans le projet n'y changeront rien en cas de très fortes précipitations.

La présence d'un aven de **35 mètres** "aven de l'Airelle" accentue aussi la vulnérabilité de la ressource étant donné qu'il représente un point d'entrée privilégié vers les eaux souterraines.

Il est probable qu'il y ait d'autres avens invisibles en surface et qu'ils soient tous interconnectés. Il n'y a pas eu de recherches très poussées par rapport à cela. L'aven de l'Airelle n'a même pas été retrouvé...

L'emplacement de ces cavités représente des zones de fragilité géotechnique (effondrement, déstabilisation de la couverture pédologique...). Si les dynamiques d'infiltration et du ruissellement sont modifiées par la création d'un parc photovoltaïque la fonctionnalité de ces cavités peut être transformée avec pour conséquence des effondrements brutaux, des affaissements et des perturbations du réseau hydrique !

La zone ne peut donc être favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol vu la fragilité évidente du terrain.

Les prospections naturalistes réalisées sont à mes yeux insuffisantes en terme de temps, tout en sachant que la ZNIEFF Terrestre de type II "Barres et collines de Rocbaron et de Carnoules" est "**très mal connue en ce qui concerne sa flore et sa végétation**", est "**peu connu des naturalistes**" et s'avère être "**potentiellement très important pour la faune cavernicole mais mal connu**" (page 100 du rapport de présentation du PLU révisé de Forcalqueiret).

Comme dans le cadre du projet de 3 parcs photovoltaïques à Besse-sur-Issole toutes les espèces "communes" ont également été banalisées à Forcalqueiret alors qu'elles sont un rouage central de cet écosystème forestier (écosystème d'un rayon minimal d'un kilomètre autour du projet jusqu'aux parcelles urbanisées et cultivées).

Comme à Besse ces études ont aussi été réalisées en fonction uniquement de la vulnérabilité de certaines espèces et non en fonction de toutes les espèces et du **fonctionnement écosystémique** qui sont d'une importance capitale pour pouvoir estimer l'impact du projet sur tout l'écosystème en question, écosystème qui ne se résume pas seulement à cette petite aire d'étude et à quelques espèces vulnérables !

Quel sera l'impact d'une destruction de centaines d'espèces non vulnérables à forte population sur les quelques espèces vulnérables survivantes ?

Quel sera l'impact sur les populations de reptiles, d'oiseaux et de chauves-souris (vulnérables ou non) si toute la biodiversité entomologique de sous-bois et de milieux semi-ouverts, qui se compte en millions d'insectes, est détruite dans la zone du projet ?

Quelles sont les interactions biologiques directes et indirectes entre chaque espèce de cet écosystème forestier ?

Est-ce qu'il y aura un déséquilibre dans l'écosystème forestier tout autour du projet dû à cette destruction d'habitats, dû à l'émergence inévitable de nouvelles espèces inféodées aux milieux ouverts et semi-ouverts et dû à de nouvelles concurrences interspécifiques et intraspécifiques ?

Est-ce que la perte d'habitats et la destruction de toutes ces espèces dans la zone du projet vont accentuer localement leur vulnérabilité ?

Quelle est la valeur biologique de cette forêt dans un rayon de 1 km autour du projet ?

Quels sont les services écosystémiques que procure cet écosystème forestier ?

L'urbanisation massive à proximité rapprochée à Rocbaron et à Forcalqueiret a-t-elle été prise en compte dans l'impact global sur cet écosystème forestier ? Ainsi que la ligne à haute tension, les innombrables pistes et parcelles cultivées à proximité ? Tant d'endroits qui ont déjà été pris à la forêt en si peu de temps !

Il ne reste d'ailleurs à Rocbaron et Forcalqueiret plus qu'environ 55 % de forêt (et fragmentée) quand celle-ci devrait couvrir 100 % de leur territoire ! Quand allons-nous arrêter d'empiéter sur le milieu forestier ?

Autant de questions essentielles qui n'ont pas été abordées sur le plan écosystémique !

Vu le peu de temps accordé par le porteur de projet aux naturalistes ces prospections ont été réalisées essentiellement dans la zone déboisée ciblée par le projet (par facilité et gain de temps) et beaucoup moins dans les milieux de sous-bois qui sont plus difficile d'accès et plus long à étudier.

L'étude est donc selon moi biaisée dès le départ, notamment par rapport à l'évolution de la zone déboisée en voie de fermeture qui permet au porteur de projet de minimiser la valeur écologique de la zone forestière ciblée et ainsi légitimer l'emplacement de son projet.

L'étude sur les habitats naturels en page 61 du document n°1.c me paraît en partie incorrecte, il y a bien plus d'habitats de garrigue au sein de la zone d'étude initiale notamment dans la zone du projet.

La carte présentée en page 62 est trompeuse et n'est pas conforme à la réalité du terrain par rapport aux milieux semi-ouverts comme l'attestent les images d'archives par année sur <https://earth.google.com/web/> et la vue aérienne récente sur <https://grottopmap.org>.

La surface de garrigue et de pelouse xérique dans la zone du projet représentait en 2023 et encore aujourd'hui plusieurs dizaines d'ares éparpillées en une multitude de lieux et dans 2 grandes stations naturelles **mal représentées sur la carte** ! Ces deux stations existaient déjà avant la coupe rase de 2014 (voir l'année 2010 sur Google Earth ou encore la période 2000-2005 sur <https://remonterletemps.ign.fr/>).

L'étude des invertébrés sur 9 jours en 7 ans me paraît insuffisante en terme de durée de prospection et de résultats.

Sur les 96 espèces d'invertébrés inventoriées (pages 202 et 203) seulement 4 ont été retenues alors qu'un cortège de 17 espèces de coléoptères saproxyliques est jugé riche dans la zone d'étude !

Où sont les Myriapodes ? **La pédofaune n'a pas été étudiée, pourquoi ?**

Parmi les Arachnides une seule espèce de scorpion a été vue et parmi les Hyménoptères seulement le Frelon commun. **Est-ce vraiment tout par rapport à cette classe et cet ordre ?**

L'étude des reptiles sur 5 jours en 7 ans me paraît aussi insuffisante en terme de durée et de régularité de prospection.

La couleuvre de Montpellier n'est pas une préoccupation mineure **elle est quasi-menacée au niveau régionale**. Son enjeu n'est donc pas faible mais au minimum modéré. Elle ne s'observe pas uniquement dans la zone déboisée mais dans tous les milieux ouverts à semi-ouverts de la zone d'étude initiale et élargie.

Les espèces "fortement potentielles" en page 185 n'ont pas été détectées par manque de temps ?

L'étude des oiseaux sur 12 jours en 6 ans me paraît également insuffisante en terme de durée et de régularité de prospection. Pour preuve aucun nid actif n'a été détecté sur 55,6 hectares de forêt en 6 ans !

Les 38 espèces protégées contactées ont véritablement été banalisées alors qu'elles ont toutes une place prépondérante dans cet écosystème forestier.

La Fauvette pitchou a été observée en 2017/2018 ce qui signifie qu'elle peut potentiellement nicher dans toute la zone d'étude au niveau des milieux semi-ouverts de garrigue, notamment dans la zone du projet qui comporte plusieurs stations naturelles. Elle est d'ailleurs nicheur probable en page 205.

Il est donc faux de dire que cette espèce ne trouvera plus d'habitats favorables du fait de l'évolution naturelle du boisement car elle pourra toujours nicher au niveau des garrigues au sein de la zone d'étude. Le projet de parc va donc détruire son habitat potentiel.

Par ailleurs c'est une espèce sédentaire en danger dont l'enjeu local de conservation est fort. L'importance de la zone d'étude pour la population locale de Fauvette pitchou n'est donc pas faible mais fort au niveau de chaque milieux semi-ouverts de garrigues dans la zone d'étude (notamment dans la zone du projet).

L'importance de la zone d'étude pour l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette passerinette, nicheurs probables, n'est pas non plus faible mais au minimum modéré étant donné que de nombreux individus ont été contactés dans cette zone. La Fauvette passerinette n'est pas entièrement dépendante du matorral de Chêne vert, elle peut aussi nicher au niveau des garrigues au sein de toute la zone d'étude comme la Fauvette pitchou. L'étude d'impact en page 119 et 120 est donc faussée.

Il semble que la zone d'étude élargie n'a pas été prospectée.

L'étude des mammifères hors chiroptères est selon moi insuffisante en terme de résultats et de moyens de prospection. Les pièges photographiques ne semblent pas avoir été utilisés (page 173).

15 journées de prospections sur 55,6 hectares pour ne trouver que le sanglier et le chevreuil est invraisemblable. Ces deux espèces ne sont d'ailleurs pas comptabilisées dans l'étude d'impact !

L'étude des Chiroptères présentée dans ce rapport est à peine croyable.

Par le plus grand des hasards la Grotte de la Barouquine, qui est un gîte attesté de Petit Rhinolophe, a été condamnée à proximité même du projet de parc ! Elle a apparemment été obstruée dès 2016 et totalement entre 2017 et 2020 (**voir pièces jointes**). Le projet de parc a démarré en 2015, ce qui est une drôle de coïncidence ! Tout comme la principale mesure d'évitement E1 qui tombe à point nommé !

Cette condamnation de la grotte abritant une colonie d'hibernation du Petit Rhinolophe est un véritable **préjudice écologique**. Cette grotte doit donc être impérativement remise en état et sécurisée pour permettre à cette espèce d'y revenir. Et cela avant la construction hypothétique du parc, pas après !

La DREAL et l'OFB du Var vont donc être contactées très prochainement pour faire toute la lumière sur ces faits inadmissibles...

La Grotte de la Barouquine ayant été condamnée la diversité spécifique inventoriée sur le site, jugée très faible, n'est donc **pas assez représentative**. Le Petit Rhinolophe est normalement omniprésent près de son gîte autour duquel il y chasse dans un **rayon très restreint d'environ 2 km (voir vue aérienne en pièce jointe)**, comme cela est confirmé en page 73 "*Les milieux situés autour de la grotte de la Barouquine étaient utilisés de manière importante par le Petit Rhinolophe sur l'ensemble de l'année en 2017 et 2018*".

Quand la Grotte de la Barouquine sera remise en état et réoccupée par le Petit Rhinolophe, le projet se trouvera donc en plein milieu du domaine vital de cette espèce et viendra nuire à l'accomplissement de son cycle biologique du fait de la perte de son habitat en proche proximité (https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/_3_faune_tot_cle732711.pdf).

L'enjeu dans toute la zone d'étude pour cette espèce n'est donc pas faible mais au minimum fort.

La carte des enjeux est donc biaisée ainsi que l'étude d'impact. La bande tampon de 100 m en page 188 est dérisoire.

A noter aussi que le Petit Rhinolophe est une espèce protégée quasi menacée, assez rare en PACA avec un enjeu local de conservation FORT et prioritaire sur le plan de la conservation des chiroptères (<https://plan-actions-chiropteres.fr/les-chauves-souris/les-especes/petit-rhinolophe/>).

La pression d'échantillonnage ("*13 nuits en 2016/2018, 4 nuits en 2019/2020, et 6 nuits entre 2021 et 2023, pour un total cumulé de 23 nuits sur la période 2016-2023*") est selon moi **faible et biaisée** étant donnée :

- le fait qu'il n'y a eu que 14 passages nocturnes (page 170)
- l'importante irrégularité des périodes
- le peu de nuit de prospection en 200 nuits annuelles d'activité de vols
- le changement inopiné d'habitudes des chauves-souris d'une nuit à l'autre (transit, chasse...)

Il n'y a pas de carte dans ce rapport qui détaille de manière précise les lieux où chaque espèce a été contactée.

Le "*petit secteur de falaise au nord de la zone d'étude initiale*" n'a pas été étudié, tout comme la falaise au nord-est du projet qui est pourtant dans la zone d'étude élargie et à faible distance.

Pourquoi la partie restante du sommet forestier à l'est de la zone du projet n'a-t-elle pas été incluse dans la zone d'étude initiale alors qu'il restait à peine 200 m jusqu'à la piste DFCI et la falaise en question ?

Les gîtes potentiels dans la falaise au nord sont par ailleurs bien trop proche du projet et vont être impactés à coup sûr par la destruction des habitats en proche proximité.

Les vibrations et le bruit émis par les travaux de défrichage et de construction vont aussi les affecter.

Les différentes autres grottes ont-elles été prospectées (voir <https://grottomap.org>) ?

Dans le cadre de la rénovation du château du Castellàs à 1 km plusieurs espèces de Chiroptères ont été contactées, pourquoi cette découverte n'est pas indiquée dans le rapport ?

Comment se fait-il que les Pipistrelles soient vues comme un enjeu faible dans la zone d'étude alors qu'il est écrit en page 73 que sur le site "*les milieux les plus attractifs en chasse sont les lisières entre les boisements de chênes verts et les secteurs ouverts de matorrals, notamment pour les Pipistrelles communes et de Kuhl possédant des activités de chasse estivales considérées comme modérées à fortes sur ces secteurs*" ?

L'étude du fonctionnement écologique en 14 lignes seulement est une honte.

En résumé, d'après l'auteur de ces lignes, ce bout de forêt est insignifiant de par sa position et son évolution.

Comment peut-on à ce point déprécier 55,6 hectares de forêt et toute la biodiversité associée ?

Cette histoire de « *cul-de-sac* » en plein cœur d'une forêt ne tient vraiment pas la route !

Sur ce principe les 400 hectares de forêt à l'ouest, au nord et au nord-est de la zone d'étude qui sont encore plus en « *cul-de-sac* » sont également sans valeur !

La zone ne peut donc être favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque vu la richesse de la biodiversité et le manque évident d'études écologiques. Ce projet ne propose aucunes compensations !

Le projet est aussi situé dans un secteur soumis à un aléa feu de forêt **très fort**.

Ce projet de parc, qui n'est certainement pas un oasis de fraîcheur, est selon moi un risque aggravant d'incendie du fait de sa localisation sur un sommet et en pleine forêt, de l'anthropisation, des installations électriques, de l'augmentation des températures locales provoquée par la perte de 24 hectares de forêt et par le rayonnement des panneaux photovoltaïques.

Toutes les mesures pour empêcher la propagation d'un incendie vers ou depuis le parc seront inefficaces en cas de très fort mistral, de sécheresse et de forte chaleur, notamment en cas de sautes de feu projetées sur de grandes distances comme en 2021 dans la Plaine des Maures...

La zone ne peut donc être favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque dans un secteur soumis à un aléa feu de forêt très fort.

Enfin concernant le supposé intérêt général du projet, celui-ci n'en a en réalité aucun étant donné :

- que la France est très largement en surcapacité électrique et que cette production supplémentaire est donc inutile
- que la consommation électrique française diminue depuis 2018
- que la stratégie de l'État ne permet pas de garantir la diminution de la consommation des énergies fossiles et que celles-ci au final ne font que se cumuler aux autres énergies renouvelables empêchant ainsi toute transition énergétique totale vers ces nouvelles énergies
- que les retombées économiques annuelles pour Rocbaron et Forcalqueiret sont dérisoires et inexistantes pour leurs habitants
- que ces deux communes ont suffisamment de surfaces artificialisées (toitures, parkings...) pour y développer le photovoltaïque et de moyens humains pour élaborer des projets citoyens d'équipement de panneaux photovoltaïques et qu'il n'est donc pas justifié d'anéantir 24 hectares de forêt (tous les textes officiels de l'État préconisent que les zones anthropisées soient d'abord exploitées et le CNPN, L'ADEME et le CNRS indiquent clairement que les surfaces artificialisées disponibles sont suffisantes)
- que l'État ne fait malgré cela quasiment rien pour favoriser l'équipement des zones déjà anthropisées et abandonne désormais la solarisation des toitures résidentielles et des parkings, délégitimant ainsi toute transition
- que le projet va anéantir un puits de carbone de 24 hectares (espaces OLD compris) situé en plein cœur d'une vaste forêt, anéantir toute une biodiversité locale et déséquilibrer tout un écosystème forestier
- que cette destruction de forêt et cette désertification vont **accentuer** le dérèglement climatique et **contribuer** au réchauffement climatique, **les arbres n'étant plus là pour absorber le CO2, réguler les températures locales et assurer localement un cycle de l'eau efficace !**
- que le projet est situé dans un secteur soumis à un aléa feu de forêt très fort et va accentuer le risque d'incendie dans celui-ci (où serait l'intérêt général si la forêt partait en fumée et si les biens et les personnes étaient touchés par un incendie induit par le parc ?)
- que le projet va à l'encontre des deux PPRI et va accentuer le risque d'inondation et porter atteinte à l'environnement, aux biens et aux personnes
- **que toute cette destruction et ces dommages à venir représentent donc une atteinte à l'intérêt fondamental de la nation propre à l'équilibre du milieu naturel et de l'environnement (article 410-1 du code pénal) et une atteinte aux articles 1, 2 et 6 de la Charte de l'environnement (LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005)**
- qu'il y a une très forte contestation de la population à l'égard de ce projet depuis des années

La zone ne peut donc être favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque vu l'absence totale d'intérêt général.

Le PLU ne peut donc être mis en compatibilité avec ce projet de parc au motif de l'intérêt général puisqu'il n'y en a pas.

Au vu de toutes les observations rapportées ci-dessus je propose donc à ce jour, Monsieur le Commissaire enquêteur, que ce projet écocidaire et orienté soit abandonné dans sa totalité et cette fois définitivement (<https://reporterre.net/Demandons-un-arret-immediat-des-parcs-photovoltaïques-en-milieux-naturels>).

Un arbre valant bien plus qu'un panneau inerte je propose que ces deux communes, à la place de détruire la forêt et la biodiversité, plantent plutôt des milliers d'arbres sur leur territoire pour lutter contre le réchauffement et le dérèglement climatique.

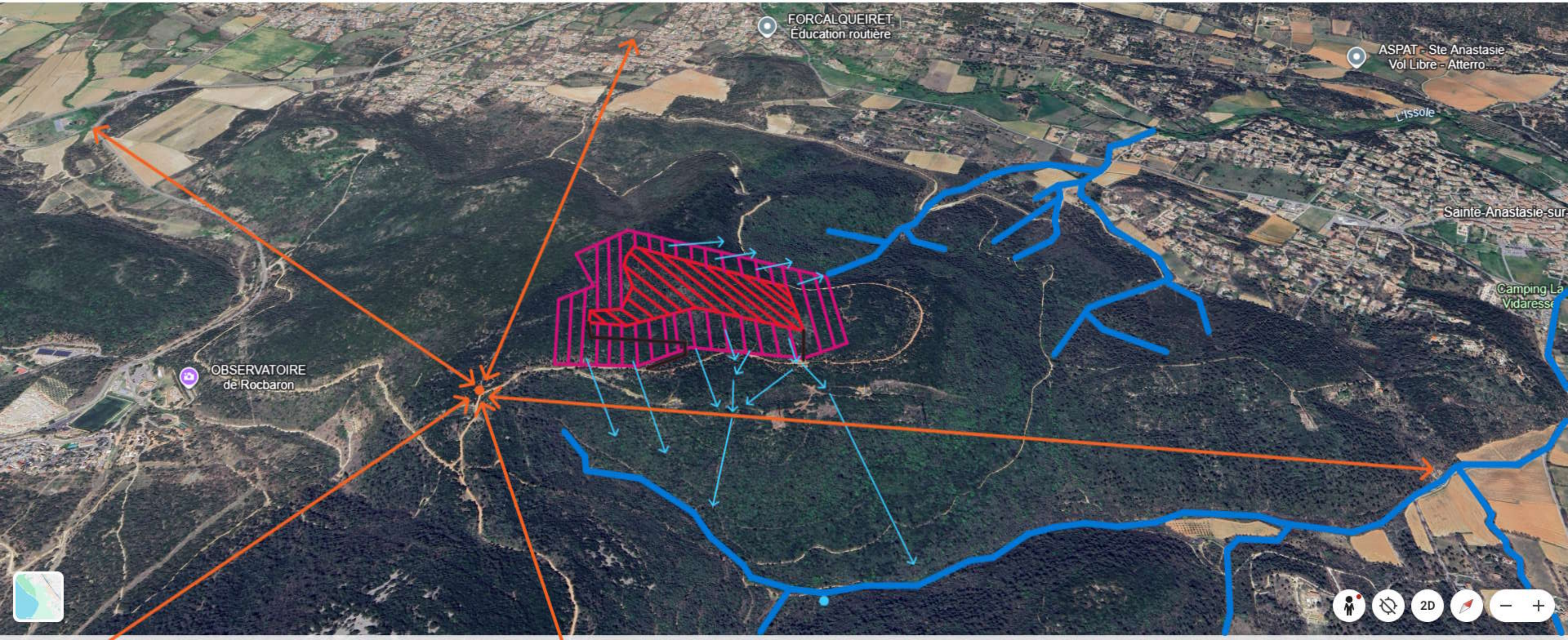
Je propose également à ces deux communes, dont l'une d'elles a une forte concentration de surfaces artificialisées, d'installer dès maintenant des panneaux photovoltaïques sur chaque toit de bâtiments communaux, d'installer des ombrières photovoltaïques au dessus de tous les parkings goudronnés et d'initier avec leurs habitants un projet citoyen d'équipement de panneaux photovoltaïques sur chaque toitures privées et publiques (<https://energie-partagee.org/> et <https://www.centralesvillageoises.fr/>).

Enfin je propose à la commune de Forcalqueiret de changer dès que possible le zonage de la parcelle n° D 125 ciblée par le projet en la faisant passer de N à Nco vu les nombreuses espèces animales et végétales ou de N à Nrb vu qu'elle est comprise dans un réservoir de biodiversité de la trame verte à remettre en bon état selon le SRADDET (remettre en état la Grotte de la Barouquine par exemple, ne pas défricher, etc...).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes observations et en espérant que vous en tiendrez compte, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de ma très haute considération.

Florian BLONDET





FORCALQUEIRET
Éducation routière

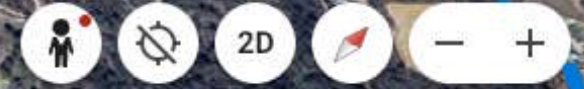
ASPAT - Ste Anastasie
Vol Libre - Atterro...

OBSERVATOIRE
de Rocbaron

L'Issole

Sainte-Anastasie-sur

Camping La
Vidresse





La Grotte de la Barouquine à Forcalqueiret le 02/02/2010 (lat 43,321647 / lng 6,105034)
Source: <https://jl-imberty.over-blog.com/article-puget-ville-le-trou-du-boeuf-la-grotte-de-la-barouquine-st-sauveur-puget-ville-43790771.html>



Ici, une photo du CDS83, (cavité du Var), où l'on reconnaît bien l'endroit avec le bosquet d'arbres et l'entrée de la grotte.



Et nous arrivons sur le point de localisation de la grotte, mais là encore une immense déception, celle-ci a été obstruée, certainement le propriétaire des lieux.

La Grotte de la Barouquine à Forcalqueiret le 13/01/2020
(lat 43,321647 / lng 6,105034)

Source: <https://crapahut-nature-aventures.fr/article-18-258>